

# LA FAMILLE

REVUE HEBDOMADAIRE

L'abonnement, qui est d'une piastre (\$1.00) par an, date du 1er janvier. S'adresser, pour tout ce qui concerne la revue, à F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, à Joliette, P. Q., Canada.

MÈRES, CONSERVEZ VOTRE AUTORITE

II

## LE COMMANDEMENT

Le conseil assez souvent ne suffit point.

Certaines natures revêches ont besoin, pour céder, de se trouver en face d'une autorité agrandie.

L'autorité agrandie, c'est celle qui donne des ordres, c'est celle qui *commande*.

L'enfant qui n'écoute pas un conseil ne blesse point l'obéissance. Celui qui ne se rend pas à un ordre, blesse directement cette vertu et commet un péché, généralement véniel.

La mère doit instruire l'enfant de cette faute, et au jour de la confession, elle fera bien de dire à ses enfants : " rappelez-vous telle et telle désobéissance que vous avez faite, confessez-vous de ces désobéissances."

Mères chrétiennes, demandez souvent à Dieu la sagesse qui apprend à discerner, selon les circonstances, quand il faut user du conseil, quand il faut user du commandement.

F. A. BAILLAIRGÉ, ptre.